

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/054

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 23

SÉANCE EN DATE DU 05 AVRIL 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 17 : ORGANISATION DE MARCHÉS NOCTURNES PENDANT L'ÉTÉ 2022

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Sébastien GLOCK, conseiller municipal, qui souhaite que la commune poursuive la dynamique engagée l'année passée, Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'organiser 3 marchés nocturnes durant l'été 2022 aux dates suivantes sur la place de la République : les 1^{er} et 29 juillet ainsi que le 12 août 2022,
- de prendre en charge les prestations suivantes : Le Quai-Son : 2 100,00 € TTC, Vogue la Galère Productions : 500,00 € TTC, Paquito & Sandro Lorier Gypsy Group : 1 200,00 € TTC, Sognu di Stella 1 000,00 € TTC,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir frais de déplacement, frais de repas, droits d'auteur, et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 avril 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 avril 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT